

---

**Nombre de membres****Séance du lundi 06 août 2018****en exercice:** 15

L'an deux mille dix-huit et le six août l'assemblée régulièrement convoquée le 02 août 2018, s'est réunie sous la présidence de Pascal NÉEL

**Présents :** 12**Sont présents:** Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Bruno JOUANNY, Véronique BARRIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Magali JULIA, Cédric JULIEN, Hervé NAYET, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE, Mickaël THUILLEZ**Votants:** 12**Représentés:****Excuses:** Isabelle BERTHOMIEU, Philippe JARRIOT, Fanny LAVIGNE**Absents:****Secrétaire de séance:** Jacques PATTE

---

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé. désignation d'un secrétaire de séance.

**Objet: Budget assainissement - emprunt - 2018 49**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'un financement relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement au nouveau lotissement du Siouré. Il est précisé que le budget annexé assainissement sera autonome dès le 1er janvier 2019.

Après avoir rappelé le détail des travaux, Monsieur le Maire expose au Conseil que le besoin de financement s'élève à 44 000€. Il est proposé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les modalités sont présentées.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la conclusion d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et consignation dont les modalités sont les suivantes:

- . Montant de l'emprunt: 44 000€,
- . Durée de la phase de préfinancement: 3 mois (les intérêts couverts pendant cette période sont exigibles au terme de cette période de préfinancement),
- . Durée d'amortissement: 20 ans,
- . Index: taux fixe,
- . Taux d'intérêts annuel fixe: 1.78%
- . Périodicité des échéances: trimestrielle
- . Amortissement: échéance constante
- . Typologie Gissler: 1A,
- . Commission d'instruction: 0.06% du montant du prêt.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt, la demande de versement de fonds et tout autre document relatif à cet emprunt,

- DIT que la présente délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2018\_046.

## **Objet: Budget primitif 2018 - budget annexe lotissement - 2018 50**

*Vu la nomenclature M14,*

Monsieur le Maire informe le Conseil que la maquette budgétaire établie le 24/04/2018 a fait l'objet d'un rejet par les services de la Trésorerie, au vu d'écritures comptables mal définies.

Il est présenté au Conseil la maquette résumée telle que suivante:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017	0	0		0
Prévu en 2018	986 500	986 500	614 000	614 000
<b>Total</b>	<b>986 500</b>	<b>986 500</b>	<b>614 000</b>	<b>614 000</b>

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le budget 2018 tel que présenté et équilibré en section de fonctionnement à 986 500€ et en section d'investissement à 614 000€,
- DIT que la présente délibération ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2018\_37.

### Questions diverses:

Epicerie: Les futurs repreneurs ont trouvé un logement sur la commune de Parisot. L'ouverture du commerce est prévue au plus tard début 2019.

Lotissement: Un compteur ENEDIS reste à poser au niveau du lotissement. Une fois fait, le consuel pourra intervenir.

Monsieur le Maire fait un point sur les subventions liées au projet d'aménagement d'un cheminement doux le long de la route de Rabastens. La mise en concurrence des entreprises pour l'attribution du marché devrait intervenir début septembre pour pouvoir engager les travaux le plus rapidement et ainsi, bénéficier des subventions 2018 du Conseil départemental.

Monsieur le Maire précise, suite à la réunion du dernier Conseil municipal, que M. Zakir ALIZADA que l'aide à percevoir de 400€ sera versée en contre-partie d'un stage de 40 heures auprès des agents techniques municipaux et en accord avec la Mission Locale Jeunes qui a établie une convention. Le stagiaire remplira des fonctions d'entretien d'espaces verts notamment, sous l'encadrement des agents.

Une réunion entre élus est fixée le 23/09/2018 à 12h, au domicile d'un élu.